

Systeme d'Acquisition Dynamique pour la fourniture de véhicules et engins neufs ou d'occasion pour NTM, le conseil départemental et la MADEF.

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2025-0014
Période de validité	<b>30 /06 / 2029 à 12 heures</b>
Date limite de remise des premières candidatures	<b>06/06/2025 à 12H 00</b>
Procédure de passation	Appel d'offres restreint (Article R2124-2 2° - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Conseil départemental de la Nièvre

Nièvre Travaux et Matériels

Représentant : Fabien Bazin Monsieur le Président

Adresse :

Hôtel du département

58039 Nevers CEDEX

Téléphone : 03 86 60 67 00

Courriel : marchespublics@nievre.fr

Site internet : <https://nievre.fr>











## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Système d'Acquisition Dynamique pour la fourniture de véhicules et engins neufs ou d'occasion pour le conseil départemental et la MADEF.**

*Cette technique d'achats (SAD) permet une candidature ouverte aux entreprises sur une durée de 4 ans. La sollicitation des entreprises agréées se déroulera sur la même période en fonction de la survenance du besoin et les consultations porteront sur des marchés spécifiques selon les catégories définies dans le cahier des charges.*

Code CPV	Libellé CPV
34100000-8	Véhicules à moteur
34137000-6	Véhicules d'occasion servant au transport de marchandises
34144400-2	Véhicules d'entretien routier
34144900-7	Véhicules électriques
34140000-0	Poids Lourds

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Système d'Acquisition Dynamique pour la fourniture de véhicules et engins neufs ou d'occasion pour NTM le conseil départemental et la MADEF.
 Acheteur	Conseil départemental de la Nièvre
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Territoire du Département de la Nièvre
 Délai	Le présent SAD est ouvert à compter de la date d'envoi de publicité jusqu'au plus tard le 30 juin 2029.
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Prévues au cahier des charges
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Structure du contrat - Catégories :**

Type	Objet	Montant Maxi
Catégorie -0	Petits véhicules énergie électrique - sans permis - neufs	50 000 € HT
Catégorie -0'	Petits véhicules énergie électrique - sans permis - occasions	30 000 € HT
Catégorie -1	Petites citadines et polyvalentes, énergie électrique, hybride, thermique - neufs	100 000 € HT
Catégorie -2	Petites citadines et polyvalentes, énergie électrique, hybride, thermique - occasions	270 000 € HT
Catégorie -3	Compactes polyvalentes et petits SUV, énergie électrique, hybride, thermique - neufs	100 000 € HT
Catégorie -4	Compactes polyvalentes et petits SUV, énergie électrique, hybride, thermique - occasions	175 000 € HT
Catégorie -5	Berlines, Grandes Berlines et Grands SUV, énergie électrique, hybride, thermique - neufs	175 000 € HT
Catégorie -6	Berlines, Grandes Berlines et Grands SUV, énergie électrique, hybride, thermique - occasions	130 000 € HT
Catégorie -7	Ludospaces, énergie électrique, hybride, thermique - neufs	120 000 € HT
Catégorie -8	Ludospaces, énergie électrique, hybride, thermique - occasions	250 000 € HT
Catégorie -9	Véhicules légers utilitaires et fourgonnettes, énergie électrique, hybride, thermique - neufs	1 100 000 € HT
Catégorie -10	Véhicules légers utilitaires et fourgonnettes, énergie électrique, hybride, thermique - occasions	2 100 000 € HT
Catégorie -11	Véhicules moyens et grands utilitaires, énergie électrique, hybride, thermique - neufs	1 300 000 € HT
Catégorie -12	Véhicules moyens et grands utilitaires, énergie électrique, hybride, thermique - occasions	2 100 000 € HT
Catégorie -13	Véhicules lourds > 3.5 T- neufs	500 000 € HT
Catégorie -14	Véhicules lourds > 3.5 T- occasions	1 500 000 € HT
Catégorie -15	Engins de travaux publics - neufs	1 000 000 € HT
Catégorie -16	Engins de travaux publics - occasions	1 000 000 € HT

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

### ■ Procédure de passation :

Appel d'offres restreint (Article R2124-2 2° - Code de la commande publique).

La technique d'achat retenue : Système d'acquisition dynamique. Elle fait référence aux articles R2162-37 à R2162-51 du code de la commande publique.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.marches.ternum-bfc.fr](http://www.marches.ternum-bfc.fr).

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC)
- Formulaire de candidature
- Cadre de réponse
- Cahier des clauses particulières des marchés spécifiques
- Formulaires DC1, DC2
- Fiche d'information
- Annexe RGPD

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Délai de validité des candidatures :

Le délai de validité des candidatures correspond à la durée d'ouverture du système d'acquisition dynamique.

Les candidatures successives reçues et agréées au titre du SAD seront valides pour sa durée, soit jusqu'à la conclusion du dernier marché spécifique.

Il appartiendra en outre aux candidats de signaler, via le profil d'acheteur du Département, toute modification les affectant et notamment leur situation juridique mais aussi un changement d'adresse ou de personne contact.

A tout moment au cours de la période de validité du système d'acquisition dynamique l'acheteur pourra par ailleurs demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, ce dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la demande. (Art R2162-47 du ccp).

Le candidat peut sortir du SAD à tout moment. Pour cela, le candidat agréé devra informer l'acheteur via son profil acheteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à l'exclusion de la candidature selon les conditions énoncées au cahier des charges.

### ■ Candidature pendant la durée du SAD :

Suivant l'article R2162-43 du code de la commande publique, tout opérateur économique peut demander à participer au système d'acquisition dynamique pendant sa durée de validité.

Chaque candidat peut se positionner sur une ou plusieurs catégories, voire l'ensemble des catégories

Une candidature doit être obligatoirement déposée au moins 10 jours avant l'envoi de l'invitation à concourir à un marché spécifique.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : [www.marches.ternum-bfc.fr](http://www.marches.ternum-bfc.fr).

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée pour candidater.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales</i>
Chiffre d'affaires	<i>Justificatif du montant sur les 3 dernières années à défaut, tout élément et document officiel permettant de déterminer votre capacité économique et financière</i>
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Liste et Attestation	<i>Le candidat devra fournir la liste principale des véhicules fournis à des entités publiques sur les trois dernières années ainsi que les attestations de bonne réalisation</i>
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement	<i>Le candidat devra transmettre les éléments permettant d'établir le système de gestion et le suivi et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement des véhicules</i>
Indication des mesures de gestion environnementale	<i>Le candidat devra fournir les indicateurs de mesure de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public</i>
<b>Autres justificatifs</b>	
Attestation d'assurance responsabilité civile	<i>Attestation d'assurance responsabilité civile</i>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Formulaire de candidature	<i>Formulaire de candidature</i>
Cadre de réponse technique	<i>Cadre de réponse technique complété</i>
Justificatifs	<i>La liste des justificatifs énoncés ci-dessus</i>
Annexe RGPD	<i>Annexe RGPD signée</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : [www.marches.ternum-bfc.fr](http://www.marches.ternum-bfc.fr).

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du département  
Nevers  
58039 Nevers CEDEX

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ **Critères et Sélection des candidatures :**

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacité économique et financière	Capacité économique et financière jugée sur le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices clos. A défaut le candidat devra préciser la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur
2. Niveau minimum de capacité technique et professionnelle du candidat	Niveau minimum exigé :  Chaque candidat devra justifier de sa qualification professionnelle (vendeur, loueur, concessionnaire, grossiste multimarques...) lui permettant de commercialiser les véhicules relevant du / des catégorie(s) candidate(s) et devra disposer, en termes de moyens matériels, humains et logistiques :  - d'au moins <b>un référent administratif et technico-commercial</b> ,

Le Pouvoir Adjudicateur appréciera les capacités techniques, professionnelles et financières du candidat pour intégrer la catégorie et examinera la recevabilité du dossier et la conformité de la candidature

**Un premier marché spécifique sera lancé dans le trimestre suivant la notification.** Il importe que les candidats potentiels qui souhaiteraient pouvoir s'y positionner puissent être agréés au système avant la date et heure limite initiale du SAD.

■ **Admission dans le Système d'Acquisition Dynamique – (Articles R2162-44 et R2162-45 du ccp)**

Conformément à l'article R. 2162-43 du Code de la Commande Publique, le nombre de candidats admis dans le SAD n'est pas limité.

Le Pouvoir Adjudicateur se prononce sur l'admission d'une candidature dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de sa réception, délai porté à quinze (15) jours ouvrables si des compléments de candidature sont demandés au candidat.

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur peut prolonger le délai d'évaluation des candidatures reçues au

lancement du SAD, pour une durée maximum d'un (1) mois, sous réserve que l'invitation à remettre une offre pour le premier marché spécifique n'ait pas encore été envoyée.

Le candidat non admis ou exclus du SAD en est informé par courrier motivé via la plateforme. La sortie du candidat est réputée acquise à la date de notification de la demande écrite.

Le candidat admis dans le SAD en est informé par courrier via la plateforme.

## 4. DEROULEMENT, JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DES MARCHES SPECIFIQUES

### ■ Déroulement d'une procédure SAD

L'avis de publicité et le dossier de consultation des entreprises (DCE) sont consultables durant toute la durée du système (art R 2162-41 du ccp).

Le système est ouvert, pendant toute sa période de validité, à tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection des candidatures (conformément à l'article R2162-43 du code de la commande publique)

Tout opérateur économique peut demander à intégrer le SAD tout au long de sa durée

Lorsque le conseil départemental lance un marché spécifique sur une catégorie donnée, il invite tous les candidats admis à cette catégorie à répondre. Le délai de réception des offres est fixé dans le marché spécifique, ce délai est au moins égal à 10 jours, toutefois, un délai plus court peut être fixé d'un commun accord avec l'ensemble des candidats consultés (Art R2162-45 R2162-49 et 50 du ccp).

La durée de validité du système annoncée initialement peut être modifiée, les opérateurs en sont informés par la publication d'un avis modificatif (selon les conditions de l'Art R2162-40 du ccp).

### ■ Passation des marchés spécifiques :

Les marchés spécifiques seront lancés en fonction de la survenance du besoin, pendant toute la durée du SAD.

La mise à jour de la liste des candidats admis dans le SAD est un préalable à la publication d'un marché spécifique. Le marché spécifique devra être lancé rapidement après cette mise à jour sous peine de ne pas respecter les principes qui gouvernent le SAD et de ne pas respecter les principes de libre accès à la commande publique et d'égalité de traitement.

Les candidats ne sont pas dans l'obligation de remettre une offre : ils pourront être interrogés pour en connaître le motif.

La consultation se déroule uniquement par voie électronique.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à passer les marchés spécifiques dans le respect des termes du dossier de consultation du système d'acquisition dynamique.

### ■ Critères d'attribution des marchés spécifiques :

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires à régulariser une offre irrégulière, dès lors que celle-ci n'est pas anormalement basse. Les soumissionnaires concernés devront transmettre les documents modifiés au représentant du pouvoir adjudicateur par voie électronique dans un délai approprié qui sera indiqué dans la lettre de demande de régularisation.

Les offres reçues au titre des marchés spécifiques sont analysées et classées en fonction de tout ou partie des critères présentés ci-dessous, selon les spécifications prévues dans le document technique de chaque marché spécifique lancé :

Critères	Complément
<b>1. Prix des prestations ou coût global d'utilisation</b> (intégrant notamment, outre le prix des prestations et à titre prévisionnel, le prix estimé au regard de la consommation énergétique des véhicules)	jugé pour au moins 40% de la note globale pour chaque marché spécifique, se référer au document de consultation du marché spécifique pour plus de détails
<b>2. Valeur technique et fonctionnelle</b> (notamment, et à titre prévisionnel, au regard des caractéristiques techniques et de l'ergonomie des espaces / confort des véhicules)	Se référer au document de consultation du marché spécifique
<b>3. Délai d'exécution</b> (notamment pour la livraison des véhicules)	Se référer au document de consultation du marché spécifique
<b>4. Organisation mise en place pour exécuter les prestations</b> (notamment, et à titre prévisionnel, pour les prestations d'entretien périodique)	Se référer au document de consultation du marché spécifique
<b>5. Service après-vente, assistance technique et/ou durée de garantie</b>	Se référer au document de consultation du marché spécifique
<b>6. Performances en matière de protection de l'environnement</b> (notamment, et à titre prévisionnel, au regard de la proposition de véhicules issus du réemploi, de la réutilisation ou de matériaux recyclés)	Se référer au document de consultation du marché spécifique

*Modalités de calcul des notes :*

Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.  
La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 20,00, puis ramenée sur **20**.

Le marché est attribué au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon les conditions R2162-51 du code de la commande publique.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres devront être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : [www.marches.ternum-bfc.fr](http://www.marches.ternum-bfc.fr).

Les opérateurs économiques pourront procéder au dépôt de leur candidature durant toute la période de validité du système d'acquisition de procédure dynamique.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne pourront être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du département  
Nevers  
58039 Nevers CEDEX

Les candidats devront satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants pourront être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation sera effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis seront horodatés et feront l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assurera la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats pourront transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle pourra être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui devra être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli sera adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se feront de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats seront invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats seront invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se fera au moyen de la messagerie électronique, les candidats seront appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et devra s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions devront être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles devront être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions devront être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat devra disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats seront invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur [www.marches.ternum-bfc.fr](http://www.marches.ternum-bfc.fr). La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

## ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Dijon  
22 rue d'Assas  
BP 61616  
21000 Dijon Cedex  
Téléphone : 03 80 73 91 00  
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr  
Télécopie : 03 80 73 39 89  
Site internet : dijon.tribunal-administratif.fr



### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)